

En application de l'article L.2121-27-1 de la loi du 27 février 2002, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

LA LOI SUR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : UNE LOI DANGEREUSE

Le Parlement vient de voter dans la quasi indifférence une loi essentielle pour l'avenir de notre commune : la loi sur la Métropole du Grand Paris. Cette loi a fait la quasi unanimité des élus contre elle. D'abord parce qu'elle se fonde sur la méfiance à l'égard des communes, avec une volonté de recentralisation des compétences en urbanisme fondée sur le sentiment que les maires étant frileux en matière de création de logements, il faut leur enlever l'essentiel de leurs pouvoirs pour densifier davantage l'agglomération. Or, il s'agit d'une illusion mais aussi d'un danger. Ce qui est en cause, c'est la rareté des terrains à bâtir proches de Paris, mais aussi la volonté de nos concitoyens de vivre dans des secteurs à taille humaine, avec de petites opérations de logements et la préservation des secteurs d'habitat pavillonnaire. Il ne sera donc pas possible et il n'est pas souhaitable de doubler le rythme de construction de logements dans la petite couronne.

Le deuxième danger est d'avoir séparé petite et grande couronne puisque la Métropole du Grand Paris s'arrêtera aux frontières de notre commune, à Épinay-sur-Seine (sauf si notre commune, limitrophe de Seine Saint Denis, demandait explicitement son rattachement). Cette frontière ne correspond déjà plus à la réalité, et ce sera encore moins le cas demain. Pourquoi alors créer une séparation aussi artificielle, alors que le desserrement de l'agglomération dans des villes nouvelles a longtemps été l'objectif affiché des pouvoirs publics ?

Déjà, la petite couronne dispose de beaucoup plus de moyens que la grande couronne, sur le plan financier, sur celui des effectifs de police, sur celui des transports... Nous sommes dans le Val d'Oise les oubliés du projet Grand Paris. Or, Deuil-La Barre est une porte d'entrée du Val d'Oise dans lequel elle veut rester. Mais ce n'est pas pour appartenir à un secteur relégué "en seconde division", dédié à loger de plus en plus de franciliens. Le troisième problème concerne l'intercommunalité. Depuis douze ans, nous avons mis en place avec notre Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency un outil efficace rassemblant neuf communes qui se connaissent. La loi nous oblige à nous regrouper avec d'autres communes au sein d'une communauté de 200 000 habitants au moins. Cela signifie tout casser à nouveau, sans aucun avantage pour nous. Quels sont nos liens avec des communes comme Franconville ou Ermont ? L'intercommunalité que nous voulons doit rester un organisme de proximité, qui a le contact avec les citoyens.

En conclusion, il faut vraiment souhaiter que cette loi ne s'applique pas, parce qu'elle a été conçue dans un objectif idéologique, et qu'elle ne peut pas résoudre les vrais problèmes qui se posent.

Alain JOUBERT
Union républicaine pour l'avenir de tous les Deuillois

Le président de groupe a fait part de son souhait de ne pas contribuer à cette tribune.

" Deuil-la-Barre, l'Avenir au Coeur "

Prochaine permanence à la mairie 2^e samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.

LE CODE DU TRAVAIL EST IL PASSÉ À LA POUBELLE ?

Déjà en mars 2009 nous étions intervenus au Conseil municipal à propos des conditions de travail des personnels chargés du ramassage des ordures ménagères pour le compte du Syndicat intercommunal Emeraude. Nous avons en particulier dénoncé les méthodes du prestataire, travaillant pour ce syndicat intercommunal, qui utilisait certains salariés en dehors de toute légalité.

En particulier, nous avons interpellé le maire sur le fait que des personnes sans papiers et des intérimaires au contrat de plus de 2 ans étaient employées. Le prestataire d'Emeraude ne respectait donc pas le droit du travail, foulait aux pieds la dignité de ces personnes, leur imposait des conditions de précarité s'apparentant plus à du maquignonnage qu'à quoi que ce soit d'autre.

Nous avons alors demandé au maire d'intervenir auprès d'Emeraude et de son prestataire pour que ces personnes soient, enfin, régulièrement employées. Nous lui avons rappelé qu'en tant que donneur d'ordre public, le syndicat intercommunal a les moyens d'imposer à son prestataire le respect de la loi, car il peut à tout moment résilier sans indemnité ce contrat du fait des manquements au droit du travail.

Selon des informations qui nous sont parvenues récemment il semble que, 5 ans plus tard, les mêmes mauvaises pratiques soient à nouveau d'actualité chez le prestataire du Syndicat Emeraude.

Il nous a été rapporté que l'entreprise titulaire du marché de ramassage des ordures ménagères emploierait des travailleurs sans papiers. De même, il nous a été indiqué que certains salariés travaillant pour cette société seraient intérimaires depuis plus de 2 ans en violation avec le code du travail.

Bref 5 ans après, la situation semble à nouveau dégradée. Pour notre part, nous considérons qu'il est du devoir des élus de vérifier régulièrement et d'imposer le respect de la loi et du droit du travail et qu'il faut immédiatement, si ces informations sont confirmées, que l'ensemble des communes membres d'Emeraude intervienne pour faire cesser ces pratiques illégales au plus vite. L'argent public ne doit pas aller à des entreprises qui ne respectent pas le droit du travail, les services publics doivent être exemplaires.

Nicole GRATIEN - Éric PESCHOT
Bouge la ville - Deuil-la Barre
<http://blvdlb.hautetfort.com>
Rencontrez vos élus en mairie chaque 3^e samedi du mois

TRIBUNE POLITIQUE

